Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT 2010 DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission de gestion du Grand Conseil s'est penchée sur le fonctionnement du Service pénitentiaire

La Commission de gestion présente son rapport sur la gestion 2010 du Conseil d'Etat. A la suite des événements survenus aux établissements de la Plaine de l'Orbe en avril 2010, une large place a été réservée à l'examen du Service pénitentiaire (SPEN) afin de mieux comprendre les problèmes posés. Une analyse approfondie de chaque département a fait ressortir 39 observations, qui ont pour seul but d'améliorer la gestion de l'Etat.

Dans ce rapport de la gestion 2010, on ne s'étonnera pas de trouver une importante place consacrée à l'analyse du SPEN à la suite du drame d'avril 2010. Les remarques et les observations qui concernent l'organisation et les structures du service ainsi que les conditions de détention, la culture d'entreprise et la formation des collaboratrices et collaborateurs, la sécurité, l'information, doivent permettre au Conseil d'Etat de fournir toutes les informations nécessaires, afin de répondre aux questions légitimes des députés.

Pour ce qui concerne les autres départements, on peut mettre en exergue le problème récurrent du nombre insuffisant de gendarmes, les 305'000 appels perdus au Centre d'appels téléphoniques de l'Administration cantonale des impôts, la coordination des compétences entre le Service de protection de la jeunesse et la Justice de paix dans le cadre de la mise en vigueur de CODEX, le rôle de l'Etat dans la conduite financière et technique des travaux de restauration de monuments confiés à des mandataires privés, l'image du Service du développement territorial (SDT) détériorée par les lenteurs administratives, le problème de l'engorgement des services hospitaliers par manque de places dans les EMS.

Enfin, trois observations transversales concernent toute l'administration:

- Le nombre des apprentis en diminution dans plusieurs services, ainsi que la qualité de la formation offerte, préoccupent la commission de gestion. La volonté d'engager des apprentis semble manquer.

- L'application tatillonne de la loi sur les subventions : une révision de la loi, sinon une application moins exigeante seraient bienvenues.

- Les relations avec les services transversaux, tels que le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et le Service du personnel, devraient faire l'objet de règles claires et transparentes afin d'accélérer les décisions.

La Commission de gestion a pu conduire son travail dans un climat agréable et constructif et rappelle que les observations ont pour seul but d'améliorer le fonctionnement de l'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 avril 2011

Anne-Marie Depoisier, présidente de la Commission de gestion du Grand Conseil, 079 637 26 08

rap-110419-commgestion-GC